**RESEAU UNIVERSITAIRE MAROCAIN**

**POUR L’ENSEIGNEMENT INCLUSIF - RUMI**

**APPEL A CONSULTATION**

**TERMES DE RÉFÉRENCES**

**REALISATION D’UNE ETUDE AU NIVEAU DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR**

**« LES CONDITIONS DE l’ENSEIGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP »**

* Projet de « Promotion de l’enseignement inclusif des étudiant (e)s dans les universités marocaines et le renforcement de leur participation pleine et effective dans la société »
* Convention de partenariat avec le Ministère de la Solidarité, de l’Insertion Sociale et de la Famille (2019).
* Lieux : Les Universités marocaines.
* Date limite : **29/04/2022**
Type de contrat : Contrat prestation avec groupement de consultants ou bureau de consultations.

**PRÉSENTATION DU COMMANDITAIRE**

 RUMI association à but non lucratif s’acquitte d’une mission qui consiste à plaider et œuvrer pour instaurer et renforcer les processus et dispositifs de l’inclusion et de l’égalité des chances en faveur des étudiant(e)s en situation spécifique dans les universités marocaines.

Le cap de cette mission est que tous les étudiant(e)s des universités marocaines partenaires puissent bénéficier aisément de tous les droits qui leur garantissent de s’épanouir pleinement dans les études, le travail et les loisirs.

Notre mission est de mettre à profit nos expériences et notre expertise pour améliorer la qualité de vie universitaire et éviter le décrochage universitaire des étudiant(e)s les plus vulnérables.

RUMI intervient à deux niveaux :

* Niveau institutionnel, pour sensibiliser et accompagner les pouvoirs et les Universités.
* Niveau local, en agissant sur les préjugés et les stéréotypes, en proposant des actions d’accompagnement et d’adaptation et en renforçant les compétences des enseignant(e)s et gestionnaires pour mieux comprendre et gérer les difficultés spécifiques des étudiant(e)s.

L’association RUMI, se positionne aujourd’hui comme interface de médiation auprès des instances universitaires, des pouvoirs publics concernés et des autres parties prenantes. Elle cherche à fédérer le maximum de parties prenantes et à mobiliser les universités marocaines surtout celles les plus périphériques, les moins bien structurées et les plus en retard sur les pratiques de l’inclusion et de l'égalité des chances.

 **RUMI mène un projet de promotion de l’enseignement inclusif des étudiant (e)s en situation de handicap dans les Universités marocaines, avec l’appui du Ministère de la Solidarité, de l’Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) , et en collaboration avec le Ministère de l’Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et l’Innovation (MESRSI) .**

1. **CONTEXTE ET DESCRIPTION DE LA MISSION**

 La question du handicap a suscité beaucoup d’intérêt ces dernières années. Le Maroc était l’un des premiers pays signataires de la convention internationale des droits des personnes handicapées (CRDPH), en mars 2007 et a procédé à sa ratification, ainsi que son protocole facultatif, le 08 avril 2009.

En effet, l’intérêt apporté aux personnes en situation de handicap au Maroc est confirmé par la Constitution de 2011 dans son préambule et dans son article 34, qui vise à garantir une vie digne à toutes les couches sociales de la société notamment les PSH. Les personnes en situation du handicap ont été identifiées comme sujet de préoccupation du gouvernement actuel. Lors de la présentation de son programme gouvernemental, le chef du gouvernement s’est engagé à améliorer leur situation et à assurer leur pleine participation au développement du pays.

 La deuxième enquête nationale sur le handicap (ENH) au Maroc réalisée en 2014([[1]](#footnote-1)), a révélé des constats alarmants sur les conditions des personnes en situation de handicap.

L’ENH a révélé un taux national de prévalence du handicap de 6,8%, ce qui correspond à 2.264.672 personnes. Ainsi, 1 ménage sur quatre (24,5 %) compte en son sein au moins une personne en situation de handicap.

 L’ENH a identifié les barrières entravant l’inclusion sociale des personnes en situation de handicap (PSH), et a montré l’exposition de cette population à des formes de discrimination.

 Concernant la scolarité des PSH, le taux national de scolarisation des PSH âgées de 6 à 17 ans est de 41, 8%. 79% des enfants scolarisés entre 5 et 17 ans ont atteint au plus un niveau primaire au moment de l’enquête. Concernant les PSH âgées de 18 ans et plus, seulement 11% des PSH ayant fréquenté un établissement scolaire ou de formation ont pu obtenir un diplôme et 1,6% seulement des PSH ont atteint un niveau supérieur (Bac et plus).

 Les PSH se trouvent dans une situation de précarité professionnelle en raison de l’absence de tout niveau de qualification professionnelle,

 Le taux de chômage ([[2]](#footnote-2)) des PSH est de 67.75%. Ce taux est 6 fois supérieur à celui du taux de chômage national estimé à 10,6% ([[3]](#footnote-3)). Le taux de féminisation de la population active occupée en situation du handicap est de 8,9% alors qu’au niveau national il est de 27,8% ([[4]](#footnote-4)).

Au niveau qualitatif, peu d’études sont actuellement disponibles sur les étudiants en situation du handicap, que ce soit au niveau national ou au niveau régional.

 Le milieu universitaire public compte 148 établissements universitaires publics, avec un total des étudiants inscrits dans les universités publiques de l’ordre de 989 899 étudiants (MESRSI-2020/2021). L’ENH a révélé un taux d’accès des PSH à l’université, avoisinant 1.6%.

 Le handicap est devenue une préoccupation politique, la vision stratégique 2015 -2030 a consacré son 4ème levier au droit d’accès des PSH au système éducatif.

 Conscient de la teneur des droits des PSH, l’État a promulgué deux lois de cadrage de l’inclusion du handicap dans les politiques publiques. La loi-cadre 97.13 pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation du handicap , et la loi cadre 51.17 relative au système de l’éducation , la formation et la recherche scientifique. Ces deux référentiels visent la promotion et la protection des droits des personnes en situation du handicap, en se basant sur les principes de la CRDPH.

 Chemin faisant, notre pays a élaboré un nouveau modèle de développement NMD. La question de l’éducation et le handicap est inscrite comme levier stratégique pour un rééquilibrage social durable.

 RUMI a adopté une stratégie d’accompagnement des programmes institutionnels, par une analyse et une modélisation de bonnes pratiques inclusive.

 **C’est ainsi que RUMI, avec l’appui du Ministère de la Solidarité, de l’Insertion Sociale et de la Famille, et en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI), contribue à l’amélioration des conditions de vie universitaire des étudiant (e)s en situation du handicap. Or, cette action ne peut être réalisée que si l’on dispose de données quantitatives et qualitatives sur les situations des étudiant (e)s concernés par le handicap.**

 C’est dans cette dynamique, que RUMI a jugé pertinent de réaliser une étude qualitative sur les conditions pédagogiques, socioéconomiques et de participation dans la vie universitaire.

1. **OBJECTIFS DE LA MISSION**

 La présente consultation a pour objet la réalisation d’une étude qualitative sur l’état des lieux de l’enseignement des étudiant (e)s en situation de handicap dans le milieu universitaire.

**Les objectifs opérationnels consistent à :**

* Recueillir des données quantitatives, permettant d’approcher une prévalence du handicap dans les universités marocaines, avec une ventilation par université et type d’établissement (Lettres et sciences humaines, juridiques et économiques, scientifiques, techniques, scientifiques et médicales) et type de handicap et parcours universiatire *( Licence , Master , Doctorat)* .
* Apprécier l’état des lieux par :
	+ Identifier les dimensions socio-psychologiques des situations de handicap
	+ Identifier le niveau d’adaptabilité des programmes de formation
	+ Identifier le niveau d’accessibilités de l’environnement universitaire, notamment l’accessibilité des étudiantes en situation de handicap aux services et prestations universitaires.
	+ Identifier les besoins des étudiants en situation de handicap et l’adéquation entre les services et prestations offertes par les universités et leurs besoins.
	+ Faire une analyse comparée avec l’état des lieux de l’enseignent scolaire des élèves en situation de handicap.
1. **PERIMETRE DE L’ETUDE**

 L’étude doit mettre à la disposition une base de données couvrant 148 établissements universitaire public, avec les établissements à accès ouvert et ceux à accès régulé.

Le total des étudiants inscrits dans les universités publiques avoisine 989 899 étudiants dont 511 638 féminin soit 51.6 %. Le nombre d’étudiants inscrits dans les EAO est à 858 502 (Année universitaire (2020/2021).

Les établissements universitaires sont classés en quatre catégories :

* Etablissements à accès ouvert (EAO)
* Etablissements à accès régulé (EAR)

Les entretiens se font individuellement et / ou collectivement avec :

|  |  |
| --- | --- |
| **Catégorie cible** | **Effectif** |
| Les étudiant (e)s (type de handicap, genre, niveau)  | * Un échantillon représentatif.
* de 5 à 10 étudiant (e)s par Université.
* Un total de 60 à 120 étudiant (e)s.
 |
| Les enseignant(e)s coordinateurs pédagogiques. | * 1 à 2 enseignant (e)s coordinateurs pédagogiques par université.
* Un total de 12 à 24 enseignant (e)s
 |
| Les responsables au niveau des Universités. | * 02 responsables administratifs au niveau de chaque Université, dont responsable des affaires estudiantines
 |
| Les responsables au niveau central du MESRSI | * Direction de l’enseignement supérieur et du développement pédagogique
* Direction des stratégies et des systèmes d’information
 |
| Les responsables de l’Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles (ONOUSC).  | Responsables des Services :* Bourses
* Cités universitaires
 |

 Le prestataire, en concertation, et en se basant sur la méthodologie, organise des entretiens individuels et / ou des Focus Groups (FG) dans des sites définis en concertation avec le MESRSI et RUMI.

En plus des Universités, le prestataire organise des entretiens avec les services de l’Entraide nationale notamment les COAPH (centre d’orientation et d’assistance des personnes en situation de handicap).

1. **CONSISTANCE DE l’étude**

 La réalisation de l’étude sera séquencée en 7 phases. Ainsi, le prestataire procédera comme suit :

**Phase 1 :**

 Présentation d’un rapport méthodologique détaillé comportant la démarche de la réalisation des objectifs visés, un planning détaillé, et une fiche des ressources humaines à mobiliser.

**Phase 2**

Présentation des instruments de collecte des données :

* Un questionnaire pour remonter des données, permettant d’approcher une prévalence approximative du handicap dans les établissements universitaires publics marocains, avec une ventilation par université et type d’établissement (Lettres et sciences humaines, juridiques et économiques, scientifiques, techniques, scientifiques et médicales) et type de handicap et domaine d’étude et niveau d’étude universitaire ( Licence , Master , Doctorat) .
* Des guides d’entretiens collectifs et /ou individuels sont à produire pour 5 catégories cibles :
* Les étudiant (e)s (type de handicap, genre, domaine d’étude, niveau) ;
* Les enseignant (e)s ;
* Les responsables gestionnaires au niveau des établissements universitaires ;
* Les responsables au niveau central du MESRSI.
* Les responsables de l’Office National des œuvres universitaires, Sociales et Culturelles. ONOUSC.

**Phase 3 :**

Exploration terrain, notamment des rencontres avec la communauté universiatire et les entités concernées.

* Les étudiant (e)s (type de handicap, genre, niveau)
* les enseignant (e)s
* les responsables au niveau des universités
* Les responsables au niveau du MESRSI
* Les responsables de l’ONOUSC.

**Phase 4 :**

Analyse des données recueilles.

* **Phase 5:**

 Présentation d’un rapport sur les résultats préliminaires de l’étude.

Le rapport provisoire doit comporter nécessairement les composantes suivantes :

* Un contexte politico- institutionnel sur la question de l’enseignement inclusif au Maroc avec un aperçu succinct d’une revue documentaire ;
* Un descriptif du programme national sur l’enseignement supérieur des étudiant (e)s en situation de handicap
* Un cadre normatif pour l’analyse de l’état des lieux en matière d’accès et de qualité.
* Analyse des données collectées :
1. Un approximatif de la population étudiante en situation handicap dans le milieu universitaire, avec une ventilation par Université et type d’établissement (Lettres et sciences humaines, juridiques et économiques, scientifiques, techniques, scientifiques et médicales) et type de handicap et parcours universiatire ( Licence , Master , Doctorat) .
2. Les dimensions socio-psychologiques des situations de handicap, notamment les attitudes des acteurs (enseignants, administrateurs, étudiants) à l’égard des étudiants en situation du handicap.
3. le niveau d’adaptabilité des programmes de formation
4. le niveau d’accessibilités de l’environnement universitaire, notamment les facteurs environnementaux liés au milieu universitaire qui facilitent ou entravent la réussite et la participation des étudiants en situation du handicap dans l’université ;
5. La disponibilité de l’offre des services d’aide requis.
6. Typologie des besoins des étudiant (e)s en situation de handicap et l’adéquation entre les services et prestations offertes par les universités et leurs besoins.
7. Les moyens mobilisés dans l’université pour l’accompagnement des étudiants en situation du handicap ;
* Analyse comparée avec l’état des lieux de l’enseignent scolaire des élèves en situation de handicap.
* Des annexes.
* **Phase 6 :**

Présentation d’un rapport détaillé des résultats de l’étude en langue française

**Phase 7 :**

 Présentation d’un dépliant synthétique des résultats de l’étude en deux langues (française et arabe) et un exposé ppt pour communication.

1. **LIVRABLES**

Le prestataire est tenu de présenter à RUMI 7 livrables :

1. Un rapport méthodologique montrant la stratégie à procéder pour la réalisation de l’étude et un planning des activités, une fiche globale d’affectation des ressources humaines,
2. Un questionnaire relatif aux données quantitatives ;
3. Des guides d’entretins individuels et/ ou collectifs ;
4. Un rapport sur les résultats préliminaires de l’étude,
5. Un rapport sur les résultats détaillés de l’étude de 30 à 50 pages (sans les annexes), en langue française
6. Un dépliant synthétique des résultats de l’étude en deux langues (française et arabe) en 4 pages)
7. Un exposé ppt pour communication.

 Le prestataire produira les deux rapports détailles et synthétique en respectant la charte graphique :  logo du RUMI, et logos des partenaires institutionnels d’appui.

 La police du texte Times New Roman, la taille de police est à 12, avec interligne simple : titre matières et interligne double pour le texte.

1. **DÉLAIS D’EXÉCUTION**

Le délai d’exécution pour la réalisation de cette mission est de 06 (six) mois. Ce délai est à répartir comme suit :

* **La note méthodologique, le planning et le tableau d’affectation des ressources et lieux en version finale,** doit être remis dans un délai **de 15 jours non ouvrables**  à partir du lendemain de la signature du contrat notifiant l’ordre de service prescrivant le commencement de la mission (RUMI).
* Les i**nstruments de collecte** des données (questionnaires) et les guides des FG, doivent être remis dans un délai **de 30 jours non ouvrables,** à partir du lendemain du jour de la remise du rapport méthodologique **validé** par le comité de pilotage.
* **Le rapport** provisoire de l’étude (en langue française), doit être remis dans un délai **de 90 jours ouvrables** (sans compter le mois août), à partir du lendemain du jour de la validation des questionnaires.
* **Le rapport** en version finale de l’étude remis dans un délai **15 jours non ouvrables** à partir du lendemain du jour de la validation du rapport provisoire.
* **La synthèse du rapport détaillé de** l’étude (en langue française et en Arabe) dans un délai **de 15 jours non ouvrable** à partir du lendemain du jour de la validation du rapport final.
* Un exposé ppt pour communication dans un délai de 15 jours non ouvrables.
1. **PROFIL DU CONSULTANT**

 La présente étude doit être menée par une équipe pluridisciplinaire, qui comprendra nécessairement parmi ses membres :

**a) Chef de projets interlocuteur**

* Gérant de l’équipe, ayant une formation universitaire, doit justifier une expérience dans la gestion des programmes sociaux et/ ou de lutte contre l’exclusion et une connaissance de la problématique du handicap au Maroc.

**b)**  **Un (e) professeur universitaire chercheur**, ayant une connaissance en approche droit des PSH et les politiques et programmes relatifs à l’enseignement inclusif.

**C) Un (e) psychologue ou psychosociologue**

* min Bac +5, doit justifier d’une expérience dans  des études et productions dans le domaine du handicap.

**d) Un (e) spécialiste en traitement technique des collectes données**

* Formation universitaire en sciences sociales, éducation ou santé, et doit nécessairement  justifier d’une expérience technique dans la saisie, le traitement et l’analyse des données quantitatives et qualitatives avec les logiciels spécifiques.

 En plus de l’équipe principale sus citée, le prestataire présente un groupe d’enquêteurs / animateurs de FG ayant une expérience dans le domaine social, notamment le handicap.

 La maîtrise des langues arabe et française est indispensable pour les experts.

 **Tout manquement dans la composition minimale de l’équipe se verra par le rejet de l’offre du soumissionnaire.**

1. **PROCÉDURE DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature des consultant(e)s intéressé(e)s par la présente mission devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

1. Une note méthodologique décrivant l’approche et les outils préconisés pour la réalisation de la prestation et un calendrier d’exécution ;

2. Les CV actualisés et détaillés des expert(e)s (voir modèle) ;

3. Une proposition financière : un bordereau des prix et détail estimatif, qui doit être établi conformément au modèle annexé au présent appel à la consultation.

Une commission RUMI sera constituée pour étudier les offres proposées. La sélection se fera sur la base de critères de qualité de l’offre technique et le montant de l’offre financière proposée.

Les dossiers de candidature incomplets seront déclarés inéligibles et ne seront donc pas intégrés.

Les dossiers de candidature sont à envoyer avant le **29 avril 2022** par mail aux adresses suivantes :

rumiinclusif@gmail.com ;

youbiidrissi@yahoo.fr ;

Avec pour objet de mail : **TDR-RUMI\_ETUDE**

**ANNEXES**

**OFFRE FINANCIERE**

**PRIX GLOBAL**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° de prix** | **Désignation** | **Prix forfaitaire Hors TVA** |
| 1 | **CONSULTATION POUR REALISATION D’UNE ETUDE AU NIVEAU DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR « LES CONDITIONS DE l’ENSEIGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP »** |  |
| **Total Hors TVA** |  |
| **TVA (20%)** |  |
| **Total TVA comprise** |  |

Fait à ………………………Le………………………

Signature et cachet du concurrent

* **Bordereau des prix détail estimatif**

**Objet : CONSULTATION POUR REALISATION D’UNE ETUDE AU NIVEAU DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR « LES CONDITIONS DE l’ENSEIGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP »**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° de prix** | **Désignation****des prestations** | **Unité** | **Qt** | **Prix Unitaire****en dhs****(hors TVA)** | **Prix****Total** |
| **En chiffres** | **En lettres** |
| **Article 1** | * **Un rapport méthodologique montrant la stratégie à procéder pour la réalisation de l’étude et un planning des activités, une fiche globale d’affectation des ressources humaines**
 | Rapport | **01** |  |  |  |
| **Article 2** | * **Un questionnaire relatif aux données quantitatives**
* **Des guides d’entretins individuels et/ ou collectifs**
 | Outil | 01 |  |  |  |
| **Article 3** | * **Un rapport sur les résultats préliminaires de l’étude**
 | Rapport | 01 |  |  |  |
| **Article 4** | * **Un rapport sur les résultats détaillés de l’étude de 30 à 50 pages (sans les annexes), en langue française**
 | Rapport | 01 |  |  |  |
| **Article 5** | * **Un dépliant synthétique des résultats de l’étude en deux langues (française et arabe) en 4 pages)**
 | Rapport | 01 |  |  |  |
| **Article 6** | * **Un exposé ppt pour communication.**
 |  |  |  |  |  |
|  |  | Total en dhs (hors TVA)Montant TVA (20%)Total TTC |  |

Arrêté le présent bordereau des prix détail estimatif à la somme de : **………………………………………………….dirhams toutes taxes comprises.**

**Annexe**

**Modèle de CV**

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Emploi actuel du consultant :

Ancienneté dans la fonction d’étude :

Ancienneté dans le présent emploi :

Nationalité :

Fonction proposée au sein de l’équipe :

**Diplômes obtenus :**

* ..

**Principales qualifications :**

* ..

**Formation :**

* ..

**Expérience professionnelle :**

* ..

**Langues**

**Arabe  :**

**Français  :**

**Anglais** :

**Attestation :**

Je soussigné, certifie que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Date

|  |  |
| --- | --- |
| **Signature de l’expert** | **Signature du représentant de la société** |

1. MSFFDS- Enquête nationale sur le handicap-2014. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le taux de chômage est le pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage. [↑](#footnote-ref-2)
3. HCP- deuxième trimestre 2014. [↑](#footnote-ref-3)
4. HCP- l’Enquête Activité, Emploi et Chômage (deuxième trimestre 2013). [↑](#footnote-ref-4)